

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 JUIN 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUD, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Michel ADAM donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.

❧❧❧

**29 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur André LABARTHE expose que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est établi suivant les prescriptions du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Art – L 222465 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rédigé conformément aux articles D 2224-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (arrêté du 02 Mai 2007, arrêté du 02 Décembre 2013) qui fixent les indicateurs techniques et financiers.

Suivant les prescriptions de l'arrêté du 13 Novembre 2006, le rapport annuel est défini selon les orientations suivantes :

- La qualité des services à l'utilisateur
- Les performances environnementales des services
- La qualité financière et patrimoniale

Cet outil de communication entre les élus et les usagers de l'eau et de l'assainissement est consultable librement en Mairie.

Ce rapport comprend 3 parties :

- Une note liminaire.
- Une note sur le service de l'assainissement.
- Une note sur le service de l'eau potable.

Les annexes qui consignent les bilans de la qualité des eaux distribuées et assainies pour l'année 2015 sont disponibles en Mairie.

NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport concerne la production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées.

Ces prestations sont assurées par deux services :

- service de l'eau potable.
- service d'assainissement.

La gestion de ces services est assurée sous la forme de régie directe.

Les prix de l'eau - 2015 :

La facturation de référence, jointe au présent rapport, est établie suivant les données définies par l'INSEE (compteur de diamètre 15mm – consommation annuelle de 120 m3) et fait état des prix suivants :

Distribution eau potable :	1,30 € TTC.
Assainissement de l'eau :	2,22 € TTC.
Montant total :	3,52 € TTC.

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A) INDICATEURS TECHNIQUES

Deux zones d'assainissement existent à Oloron Sainte-Marie :

- une zone d'assainissement collectif dans la zone urbaine, telle que définie par délibération et intégration dans le PLU (zonage) en date du 18 décembre 2000 et repris dans le cadre du nouveau PLU, zone d'assainissement collectif complétée en 2006 par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH à Soeix ;
- une zone d'assainissement non collectif pour les quartiers ruraux, non compris dans la zone urbaine.

1 L'Assainissement collectif

Le système d'assainissement communal est défini par quatre arrêtés préfectoraux :

✓ du 06/11/1998 pour autorisation du fonctionnement du système d'assainissement collectif renouvelé le 18/07/2006 ;

✓ du 12/11/1998 pour autorisation du rejet de la station d'épuration dans le gave d'Oloron renouvelé le 19/10/2005 ;

✓ du 02/10/2003 pour déclaration de l'unité de compostage des boues de la station d'épuration de Légugnon ;

✓ du 10/08/2005 pour déclaration de la mise en place et de l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH, bourg de Soeix.

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes sont :

✓ d'assurer le transfert intégral des flux polluants à la station d'épuration par temps sec ;

✓ de maîtriser le taux d'épuration de la station avant rejet au gave en respectant les concentrations maximales admissibles et les rendements minimum à atteindre.

Sur les cinq tranches prévues au programme pluriannuel d'assainissement (schéma directeur d'assainissement – IRH 1992), toutes sont aujourd'hui réalisées. La réactualisation de ce schéma directeur, de façon à :

- répondre aux nouvelles exigences règlementaires (gestion des déverses des déversoirs d'orage par exemple) ;
- résorber les derniers rejets directs diffus (à l'échelle des habitations) ;
- intégrer un état tendanciel tant pour la pollution domestique que pour celle issue des artisans et industries du territoire ;
- établir un programme de réhabilitation des infrastructures vieillissantes,

a été confiée au bureau d'étude ARTELIA.

La situation en 2015 est la suivante :

1.1 Le réseau de collecte

Le réseau de collecte capte plus 95 % des flux polluants soit la pollution équivalente à une population de 11 300 habitants (pollutions d'origine domestique et industrielle confondues).

La population desservie par le système d'assainissement collectif comprend environ 9 800 habitants des 11 497 habitants de la commune (recensement au 01/01/2014). Le réseau de collecte, qui est à près de 60 % unitaire (eaux usées et eaux pluviales sont collectées simultanément), s'étend sur 110 km environ et a des diamètres allant du 200 au 1 200 mm. Il est accompagné de 18 déversoirs d'orage et de 24 postes de refoulement des eaux usées.

Les secteurs non raccordés sont :

- les rejets diffus de certaines habitations anciennes organisées autour des gaves (rues Louis Barthou, Palassou & Camou) pour lesquelles une campagne de contrôle des branchements s'est achevée en 2014 et, des conventions ont été signées avec la plupart des propriétaires. En effet, une étude de faisabilité confiée au bureau d'étude SAFÈGE-Environnement a permis de cerner des solutions pour l'assainissement de ces zones particulières (travaux en domaine privé).

Travaux :

- le renforcement du réseau de décharge du déversoir d'orage situé au carrefour de la rue du XIV Juillet et de l'avenue Alexander Fleming construit en 3 phases : 2 ont été confiées aux entreprises (travaux sous chaussée), l'émissaire jusqu'au gave en terrain naturel s'est réalisé en régie ;

- l'extension du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales à la rue Théophile de Bourdeu ;

- la restauration de la canalisation de rejet de la station d'épuration,

- la mise en séparatif des réseaux de collecte de la place Clémenceau, place Amédée Gabe,

- les travaux de sécurisation du fonctionnement des postes de refoulement et des équipements de la station d'épuration de Légugnon.

L'objectif du taux de collecte, à terme, s'élevant à plus de 95 % est respecté.

Parallèlement aux grands travaux, le service municipal d'assainissement a réalisé 5 branchements neufs cette année.

Aucun logement collectif n'a été bâti en 2015 ; quelques nouvelles habitations se sont déclarées dans le cadre des permis de construire déposés en 2015 ; cela a donné lieu à 19 branchements nouveaux sur des infrastructures déjà équipées (lotissements).

1.2 Qualité des eaux traitées

L'installation a permis de traiter un volume total annuel de **1 413 673 m³** d'eaux usées (3 873 m³/j en moyenne). Les charges moyennes de pollution traitées figurent dans le tableau ci-dessous.

La quantité de boues produites est de **1 116 t**, la totalité étant valorisée en agriculture après compostage avec 1 680 t de déchets verts broyés dans le centre de transformation géré par la régie d'assainissement.

La station d'épuration de Légugnon permet l'obtention d'un niveau de rejet conforme à la réglementation (exigences de l'arrêté ministériel du 22/06/2007).

	Concentration Moyenne mesurée (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Charge moyenne mesurée (kg/j)	Dégradation moyenne mensuelle réalisée	Rendement épuratoire réalisé en 2013	Objectif de rendement minimal réglementaire	
						Temps sec	Temps pluie
DCO EB	608,5		2 186,5				
DCO ET	23,2	125	88,6	63,81 t	95,99 %	87,0 %	82,0 %
MES EB	245,1		860,1				
MES ET	4,9	35	18,8	25,59 t	97,88 %	94,0 %	91,0 %
DBO₅ EB	243,1		901,0				
DBO₅ ET	5,7	25	22,6	26,72 t	97,42 %	94,0 %	92,0 %
NGL EB	41,7		325,7				
NGL ET	4,4	15	17,6	9,37 t	88,93 %	74,0 %	64,0 %

EB = Eaux Brutes/ET = Eaux Traitées

Le tableau ci-dessus montre, pour 2015 :

✓ Un respect des normes de rejets (concentrations en sortie bien inférieures aux seuils fixés par la réglementation) ;

✓ Un maintien des rendements épuratoires (supérieurs aux exigences réglementaires).

Les autocontrôles réalisés par le MATEMA sont au nombre de quatre pour l'année 2015 : (13-14/02/2015 & 21-22/09/2015) pour Légugnon ; (12-13/02/2015 & 21-22/09/2015) pour Soeix.

Les charges brutes théoriques à traiter sont :

	Volume (m ³ /j)	Pollution (EH)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)
Flux de temps sec	2 755	24 537	2 945	1 292	1 758	233	70
Flux de temps pluie	3 755	27 496	3 300	1 386	1 859	249	75

1.3 Les systèmes de traitement

La **station d'épuration de Légugnon** traite les eaux résiduaires urbaines d'Oloron Sainte-Marie et, par convention de raccordement, celles issues, pour partie, des communes voisines de : Bidos, Estos, et, celles issues des industries suivantes : Lindt & Sprüngli, Sintertech/Fédéral Mogul, Abattoir du Haut-Béarn, grâce à des filières biologiques dites classiques :

Filière eau : prétraitements + bassin d'orage, boues activées très faible charge, clarificateur.

Filière boue : silo épaisseur hersé, déshydratation mécanique par centrifugation.

Ces filières sont complétées de traitements annexes. C'est le cas du traitement biologique des graisses (266 m³ traités en 2015), du traitement des sables et des produits de curage des réseaux (114 m³), du malaxage des boues à la chaux vive (filière arrêtée), du traitement des matières de vidange (1184 m³) et, d'une plateforme de co-compostage (boues/déchets verts) mise en service en 2005. Cette dernière est capable de traiter la totalité des boues produites, à terme, par la station d'épuration soit 2 300 m³/an (450 t MS) et une partie des déchets verts des déchetteries soit 4 000 m³/an de bois broyé (2 200 t brut). Cette unité de transformation (aération forcée) permet de produire un compost valorisé directement en agriculture (plan d'épandage de 325 ha déclaré + 120 ha en extension en 2014) et conforme à la norme NF 44-095.

Les capacités de traitement sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

Origine	Volume	DCO	DBO ₅	MES	NTK	PT
Effluents du réseau	3 920	2 979	1 330	1 605	236	71
Matières de vidange	20	300	50	200	15	5
Produits d'hydrocurage	10	7	4	5	1	/
Graisses après traitement	6	40	20	115	/	/
Total m ³ /j ou kg/j	3 956	3 326	1 404	1 925	252	76

La **station d'épuration de Soeix** traite les eaux résiduaires urbaines du bourg grâce aux filières lit bactérien + lits plantés de roseaux à concurrence de 700 EH. Cette unité a été mise en service (opérationnel) début janvier 2007. Elle aura permis de traiter, en 2015, 13 826 m³ d'eaux usées (37,9 m³/j en moyenne).

Cette année, 2 bilans d'autocontrôle « 24h00 » ont été réalisés par le MATEMA, les charges et rendements considérés figurent dans le tableau ci-dessous :

	Charge entrante (kg/j)	Rendement dégradation (%)
DCO	22,2	67,8
DBO ₅	12,7	55,5
MES	6,7	85,8
NGL	2,8	9,1

Les boues sont stockées sur les lits plantés de roseaux.

2 L'Assainissement non collectif

Des 6 831 hectares de superficie, la zone rurale s'étend sur une surface de 5 660 hectares et rassemble 7 % de la population oloronaise.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont définis à partir de la carte d'aptitude des sols et de l'étude de diagnostic réalisées en 1994 complétée en 2005. Ils sont régis par la norme AFNOR DTU 64.1. Ces données sont consignées dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le contrôle (obligatoire) et l'entretien (facultatif) sont de la compétence de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et plus particulièrement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les déchets issus du parc d'assainissement non collectif du territoire de l'intercommunalité (matières de vidange et graisses essentiellement) sont traités par la station d'épuration de Légugnon. Des conventions sont signées avec les acteurs de la filière.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1- Le prix de l'Assainissement

a) Modalités de tarification :

La tarification comprend un seul terme proportionnel au volume d'eau consommé pour les usagers desservis par un réseau d'assainissement collectif. Des coefficients dégressifs sont prévus pour la consommation d'eau supérieure à 6 000 m³ par an.

La redevance des Ets LINDT & SPRÜNGLI est définie par convention. Elle comprend un terme fixe correspondant aux capacités réservées pour la collecte et le traitement de effluents de l'industriel et un terme variable qui correspond à la pollution des Ets LINDT, effectivement collectés et traités au cours de l'année concernée (montant demandé pour 2015 : 190 408,00 €).

Le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau consommée est révisé chaque année suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et en prévision des travaux prévus à court et moyen terme.

b) Eléments du prix de l'assainissement

Le prix de l'assainissement se compose de la rémunération du service de l'assainissement et de la T.V.A.

Au 1^{er} janvier 2015 les éléments du prix de l'assainissement sont les suivants :

- Prix du mètre cube :	1,78 € H.T.
- Redevance collecte :	0,235 € H.T.
- T.V.A :	10,0 %.
TOTAL :	2,22 € T.T.C.

2- Les autres indicateurs financiers

a) Recettes d'exploitation

Compte tenu de l'élément précédent, la recette générée au titre de la redevance d'assainissement collectif a été en 2015 de 1 020 397,00 €.

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 5 166 € (celle concernant Légugnon a été versée en 2016 (37 099,00 €) ;
- La prime du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (CAE) d'un montant de : 5 247 ,00 € ;
- La facturation des travaux réalisés par la régie d'un montant de : 4 184,00 € ;
- Les redevances pour traitement des apports extérieurs à la station, pour un montant de 47 098,00 € ;
- Les taxes de raccordement d'un montant de : 28 500,00 € ;
- Les redevances versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de la collecte qui s'est élevée à : 134 096,00 €.

b) Analyse de la dette

L'encours de la dette s'élève à 3 554 682,00 € au 01/01/2016.

Le montant des annuités 2015 s'est élevé à 310 324 € dont 246 624 € de capital et 63 900 € d'intérêts.

Cette dette est structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 1 549 732,00 €,
- Taux variable : 2 004 950,00 €.
-

Le ratio de désendettement en 2015 est de 10,1.

c) Les autres indicateurs financiers

Le résultat du budget de fonctionnement a dégagé un excédent de 756 464,75 €.

Le résultat du budget d'investissement (en intégrant les restes à réaliser) s'est élevé à -341 725,87 €.

Le résultat global laisse donc apparaître un excédent de 414 738,88 €.

d) Actions réalisées/payées en 2015

- Amélioration du mode de collecte/mise en séparatif (rue du XIV Juillet, places Clémenceau & Amédée Gabe) pour un montant de 222 246,53 € HT.
- Réfection de l'émissaire de la station d'épuration pour un montant de 15 072,00 € HT.
- Extension des réseaux de collecte EU & EP à la rue Théophile de Bourdeu pour un montant de 37 498,86 € HT.
- Réaménagement des infrastructures d'assainissement (pompes essentiellement) pour un montant de 14 077,36 € HT.
- Réalisation de WC publics au jardin public (maitrise d'œuvre, CSPS) pour un montant de 11 502,33 € HT.
- Poursuite de l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage pour un montant de 73 448,39 € HT.

e) Programme d'actions à venir

- Continuité des travaux préconisés par le Schéma Directeur des Eaux Pluviales (rues Sadi Carnot, du Gl Gr Bordes).
- Rénovation des réseaux à l'occasion de travaux communs de VRD (rues d'Aspe, E. Herriot, Gassion & J. Jaurès) ;
- Réalisation de la première tranche des travaux prévus dans le cadre de la réduction des rejets diffus (rues Camou & Palassou) ;
- Etude de l'extension du système d'assainissement collectif au quartier « La Serre de Légugnon »,
- Equipement de télésurveillance de postes de refoulement ;
- Création de WC publics (jardin public, travaux / place Saint-Pierre, études) accessibles aux personnes à mobilité réduite, équipés en nettoyage automatique ;
- Remplacement des agitateurs du bassin d'aération (circulateurs pales « banane ») par des machines de nouvelle génération (moteurs à haut rendement) afin de minimiser la dépense électrique ;
- Etude d'optimisation énergétique ;
- Achèvement du Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage.

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

A) INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRESENTATION GENERALE

Oloron Ste-Marie dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de bénéficier de ressources en eau de qualité et en quantité relativement importante. Ainsi, l'alimentation d'Oloron Ste-Marie et du territoire proche (12 communes) est assurée par :

- Trois points de production :
 - La Source du Lourtau située dans le massif karstique du Bager.
 - Les deux Puits du Vert de St Pée situés dans la plaine alluviale du Vert.

L'eau, ainsi captée et puisée, est acheminée vers des réservoirs de stockage qui assurent, via un réseau de distribution maillé, la desserte de l'ensemble des abonnés :

- Quatre sites de stockage :
 - Réservoirs du Bager Sud (capacité : 40 m³), de Soeix (2 000 m³), de Ste-Croix (1 550 m³), de St-Pée (2 000 m³).

L'interconnexion de ces différents sites de production et de stockage constitue une sécurité pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi-totalité des usagers desservis.

Seul le quartier du Faget d'Oloron est desservi par le Syndicat d'Ogeu, géré par la SAUR. Le volume d'eau acheté par la Ville d'Oloron à la SAUR pour l'année 2015 était de 14 493 m³.

Une télésurveillance et un système d'alerte, gérés par informatique, complètent le dispositif pour assurer un suivi continu de la qualité de l'eau et des quantités disponibles dans les réservoirs. Ainsi, les eaux provenant de la Source du Lourtau peuvent être détournées du réseau pendant les périodes de turbidité. Au cours de l'année 2015, près de 284 500 m³ ont été ainsi détournés pendant les 32 jours où la turbidité a été excessive.

L'année 2015 a été marquée par des épisodes pluvieux importants (cumul des précipitations – relevés STEP de Légugnon : 1 534 mm/m²).

Le réseau de distribution de la Ville d'Oloron Ste-Marie comporte 110 km de canalisations.

Il est composé de conduites d'adduction qui assurent notamment la liaison entre les différents réservoirs et d'un réseau secondaire maillé dans sa quasi-totalité, qui dessert les différents abonnés Oloronais (11 333 habitants) et les communes avoisinantes (6 456 habitants).

Nature et diamètre des différentes canalisations de distribution :

- Diamètre : 40 mm à 300 mm
- Fonte, Acier, P.V.C, P.E.H.D

Le taux de connaissance du réseau peut être estimé à 85 %

L'ensemble du réseau est reporté sur fond cadastral et traité par un Système d'Information Géographique – une intervention de réactualisation est à l'étude.

Renouvellement du réseau :

Linéaire total réseau : 110 km	Réseau renouvelé : 623 ml	Taux de renouvellement : 0,62 %	2015
--	-------------------------------------	---	-------------

Détail des volumes contrôlés

- Volumes produits

Pour l'année 2015, la Source du Lourtau, ressource principale, a fourni 81 % des besoins en eau. Le complément a été produit par les Puits du Vert et ce pendant les périodes d'étiage et lors d'épisodes de turbidité importante.

Capacité des Sites de production :

- Puits du Vert n°1 - débit max disponible : 290 m3/h
- Puits du Vert n°2 - débit max disponible : 130 m3/h
- Source du Lourtau – débit disponible compris entre 215 et 340 m3/h

Le mode de prélèvement actuel ne permet pas de réguler le débit au départ de la Source. Ainsi, un volume d'eau très important transite par le circuit de distribution et est rejeté au milieu naturel via le réservoir de St Pée. Le programme de travaux, engagé en 2015 et destiné à améliorer la qualité de l'eau en distribution va notamment permettre de prélever le seul volume nécessaire aux besoins en eau potable et de restituer au cours d'eau « le Lourtau » un débit réservé.

Volume prélevé Source du Lourtau - (1)	2 281 463 m3
Volume prélevé et rejeté au milieu naturel / Turbidité - (2)	591 058 m3
Volume prélevé Puits I et II - (3)	277 610 m3
Volume produit utile – (1+3-2)	1 968 015 m3

- Volumes distribués

Pour l'année 2015, 1 301 946 m3 ont été distribués et répartis de la façon suivante :

Volumes distribués	Valeurs
Usage domestique	604 420 m3
Services Municipaux (compris volumes non comptabilisés)	43 591 m3
Usage industriel	219 316 m3
Usage agricole	4 901 m3
Vente en gros	386 127 m3

- **Autres indicateurs du réseau**

Rendement du réseau (volume consommé / volume produit) :

« Volume consommé » : volumes vendus et comptabilisés + volumes estimés non comptabilisés comprenant les puisages sur les poteaux et bouches incendie, les purges sur le réseau, les prélèvements liés à la propreté urbaine, les volumes nécessaires au nettoyage et à l'entretien annuel règlementaire des ouvrages de stockage d'eau potable.

« Volume produit » : volume produit par la Source du Lourtau et les stations de pompage du Vert

Rendement (%)	67,00	Année 2015
----------------------	--------------	-------------------

Indice linéaire des volumes non comptés :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume facturé.

ILVNC (m3/km/j)	19.10	Année 2015
------------------------	--------------	-------------------

Indice linéaire des pertes en réseau :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume consommé (comptabilisé et pris en compte dans le calcul du rendement du réseau).

ILP (m3/km/j)	16.93	Année 2015
----------------------	--------------	-------------------

Défense incendie :

Raccordé sur le réseau d'eau potable, ce dispositif est composé de 211 hydrants (poteaux et bouches incendie) répartis de façon quasi-uniforme sur la commune, et ce afin de garantir une protection efficace contre l'incendie.

Des essais annuels et règlementaires sont effectués sur l'ensemble des hydrants par le Service des Eaux.

Le Service des Eaux :

Mode de Gestion : Régie Municipale à autonomie financière.

Compétences :

- Production et traitement de l'eau
- Suivi quotidien de l'eau (auto-contrôle)
- Maintenance et gestion de la distribution de l'eau (Réservoirs / réseau de distribution – canalisations et branchements)
- Gestion dispositif de défense incendie
- Vente en gros – Communes et Syndicats avoisinants
- Relevés des compteurs / Facturation

Maintenance du réseau – Bilan d'activités :

Type d'interventions	Nombre
Fuite canalisation	12
Fuite branchement (compteur compris)	22
Demande d'un abonné/ problème de pression	5
Demande d'un abonné/ problème « qualité de l'eau »	3
Intervention Télétransmission (1)	17
Divers (2)	6

- (1) Les sites de production et de stockage sont équipés de dispositifs de Télé-surveillance et Télé-alarme.
- (2) Interventions sur sites de production et de stockage (maintenance équipements, nettoyage réservoirs, ...) – Interventions liées au traitement de l'eau et suivi de la qualité – gestion parc compteurs – travaux neufs – relevés semestriels des compteurs

Une équipe d'astreinte assure le maintien du service en dehors des ouvrables.

Bilan des interventions 2015 :

- 16 interventions réparties de la façon suivante :

5 concernent les réparations sur le réseau,
11 concernent le maintien du service pendant les périodes de turbidité et les interventions liées au dispositif de télésurveillance des sites de production et de stockage.

2 – QUALITE DE L'EAU

Gestion de la ressource :

Bien que les ressources disposent de quantités relativement importantes, le maintien de qualité de l'eau reste fragile.

Ainsi, chaque ressource dispose d'un périmètre de protection lui permettant de limiter les risques contre les pollutions et contaminations diffuses ou accidentelles.

Etat d'avancement des Périmètres de Protection :

Ressource	Date de l'Arrêté Préfectoral	Indice	Prescriptions
Source du Lourtau	20 Juin 1984	0.80	
Puits du Vert n°1	8 Juin 2011	0.80	Prescriptions particulières pour l'activité agricole dans le périmètre de protection rapproché
Puits du Vert n°2	8 Juin 2011	0.80	Idem

Suite à la procédure règlementaire (étude hydrogéologique, rapport hydrogéologue agréé, dossier d'enquête publique) les périmètres de protection des Puits du Vert de St Pée sont définis par Arrêté Préfectoral du 8 Juin 2011.

Suivi de la qualité de l'eau :

En 2015, l'Agence Régionale de Santé a réalisé un suivi règlementaire de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Bilan 2015– Nombre d'analyses effectuées sur les trois unités de distribution

Unité de distribution	Analyses « Qualité bactériologique »	Analyses « Qualité physico-chimique »	Taux de conformité
Oloron (1)	28	28	100%
Quartier Bager Sud	6	5	100%
Quartier Faget	7	8	100%

(1) : Oloron Ville ; Quartiers Soeix, Gabarn, St Pée

L'intégralité des analyses était conforme à la réglementation en vigueur (Décret n°94.841 du 29 Septembre 1994).

Taux de conformité : 100%

Pour 2015, la synthèse réalisée par l'Agence Régionale de Santé fait état «d'une eau distribuée de bonne qualité bactériologique et physico-chimique ».

En complément, le Service des Eaux effectue un contrôle quotidien de qualité de l'eau sur des points significatifs du réseau.

L'eau distribuée – Quelques paramètres qualitatifs :

Paramètres (valeurs moyennes)	Quartier Faget	Oloron Ville / Bager / Soeix / St Pée	Références	Unités
pH	7.78	7.87	De 6.5 à 9	
Titre Alcalimétrique complet (TAC)	14.84	14.44		°F
Calcium	50.00	43.68		Mg/l
Chlorures	32.78	2.84	250.00	Mg/l
Magnésium	9.02	12.12		Mg/l
Potassium	0.87	0.44		Mg/l
Sodium	21.30	1.82	200.00	Mg/l
Fluorures	0.10	0.09	1.5	Mg/l

- Dureté (teneur en calcium et en magnésium) : environ 16°F (idem Quartier Faget) - Eau peu calcaire
- Fluorures (Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau) : environ 0.12 mg/l (idem Quartier Faget) - Teneur en fluor très faible
- Nitrates (éléments provenant essentiellement de l'activité agricole et des rejets domestiques et industriels : 1.92 mg/l (Quartier Faget : 6.74 mg/l) (Valeur référence max : 50 mg/l) - Taux faible, aucun caractère de toxicité
- Pesticides (substances chimiques utilisées dans le traitement des cultures et désherbage) : pas de présence détectée

Remarques sur les installations :

La clôture du Lourtau n'empêche pas l'accès au captage (observation ARS) – Renforcement réalisé – Etude de réhabilitation du dispositif en cours.

Les Puits du Vert et le réservoir de St Pée sont bien clôturés (observation ARS).

La clôture du périmètre immédiat du Puits du Vert n° II a été entièrement réhabilitée suite aux dégradations causées par les inondations des 10 et 11 juin 2008.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1 - Le prix de l'eau

a) Modalités de tarification

La tarification, identique pour tous les abonnés Oloronais, est établie sous la forme d'un barème comprenant :

- Une redevance fixe (abonnement annuel).
- Une partie, proportionnelle en volume consommé.

Les deux termes du barème sont révisés, chaque année, suivant l'évolution des dépenses d'exploitation.

b) Eléments du prix de l'eau

Le prix de l'eau se compose de la rémunération du service de l'eau, de la redevance de l'Agence Adour-Garonne, et de la TVA qui s'applique à tous les éléments du prix de l'eau à l'exclusion de la redevance de l'Agence de l'Eau.

Au 1^{er} janvier 2015, les éléments du prix de l'eau sont les suivants :

- Rémunération du service de l'eau :

1) Redevance fixe : 18,00 € par facturation soit 36,00 € pour l'année + TVA : 5,5 % (total redevance 37,98 €/an).

2) - Prix du mètre cube distribué :

- Eau : 0,84 € par mètre cube.

- Redevance Prélèvement : 0,072 € par mètre cube.

- Redevance de l'Agence de l'eau : 0,310 € par mètre cube.

- T.V.A : 5,5 %

Total : 1,22 € HT soit 1,30 € T.T.C.

c) La facture d'eau

Etablie pour 2014 et 2015, elle est annexée à la note liminaire. Pour la facture de référence, les montants sont les suivants :

- 2014..... 419,09 €.

- 2015..... 458,67 €.

ce qui représente une augmentation de : 39,58 €/an soit près de 3,29 €/mois.

c) Taux d'impayés et versement au Fonds Départemental de Solidarité

Le taux d'impayés défini dans l'Arrêté du 2 mai 2007 a été de 18 % - essentiellement dû à la vente en gros.

Pour les personnes en difficulté, la Ville d'Oloron alimente le Fonds Départemental de Solidarité.

Le Centre Communal d'Action Sociale apporte une aide financière.

Impayés	Taux	18%
	Montant	266 180,93 €
Versement au F.D.S	Montant	2 047.20 €
C.C.A.S	Montant	623,72 €

2 - Les autres indicateurs financiers

Le résultat de clôture du budget de fonctionnement s'est élevé à : 147 417.94 €

- Dépenses réelles : 1 182 201.81 €
- Recettes réelles : 1 458 543.13 €

Le résultat du budget d'investissement s'est élevé à - 97 540.32 €.

a) Recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La vente en gros aux communes rurales. Le produit de cette vente s'est élevé à 167 630.65 €.
- Les facturations de travaux qui concernent essentiellement la réalisation de branchements. Le montant de ces recettes s'est élevé à 2 847.04 €.
- Le relevé de compteurs divisionnaires qui représente 8 851.93 € à partir d'une facturation de 5,00 H.T € par compteur relevé.

b) Etat de la dette

L'encours de la dette est à 1 380 579.00 € au 01/01/2016.

c) Actions pour améliorer la qualité et la fiabilité de la distribution de l'eau potable

- Pose de 27 compteurs sur branchements neufs.
- Remplacement de 84 compteurs.
- Pose de 21 compteurs au titre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs.

d) Actions réalisées en 2015

- Rénovation du parc compteurs pour un montant de 5 233.64 €.
- Acquisition de compteurs pour branchements neufs et dessertes collectives (dispositions SRU) pour un montant de :672,00 €.

- **Travaux de réhabilitation de réseaux (conduites de distribution et branchements – suppression branchements plomb) :**
 - Rue Jean Jaurès (partie)- 10 453.00 €.
 - Rue Edouard Herriot (partie) – 6 670.00 €
 - Rue Justice - 16 701.80 €
 - Rue d'Aspe (partie) – 10 453.00 €

- **Travaux neufs réseau :**
 - Desserte quartier Bager Sud – 8 342.31.97 €
 - Dispositif régulation hydraulique – Canalisations d'adduction – 19 712.31 €
 - Surpresseur desserte Eysus – 10 865.30 €
 - Bassin Jardin Public – 33 554.73 €

- **Travaux d'amélioration du dispositif de défense incendie**
 - Rénovation du parc poteaux incendie – 3 121.42 €

- **Travaux destinés à améliorer la qualité de l'eau en distribution**
 - Bâche Bager – 33 274.76 €
 - Travaux « Décharges Eaux Turbides » - 80 574.85 €

- **Etudes**
 - Etude–Maîtrise d'œuvre travaux Bâche Bager – 1 270.00€.
 - Modélisation réseau adduction – 12 016.00 €

- **Acquisition matériel**
 - Sonde Piézo – 1 769.40 €.
 - Portable Téléréleve – 1 701.00 €
 - Chloromètre – 2 337.00 €
 - Stock magasin – 13 890.64 €
 - Compteurs divers / équipements – 24 329.55 €

- **Travaux sites de production et stockage**
 - Puits du Vert n°1 – Intervention pompe – 2 275.00 €

e) Programme d'actions à venir – Programme 2016

➤ **Réhabilitation réseaux et remplacement branchements plomb / Renforcement défense incendie :**

- Rue Navarrot – 180 000.00 €
- Rue d'Aspe (1^{ère} tranche) – 126 550.00 €
- Quartier Faget – 13 750.00 €
- Quartier St Pée – 13 750.00 €

➤ **Travaux de maintenance sur dispositif incendie**

- Acquisition hydrants et équipements – 10 000.00 €

➤ **Etudes**

- Schéma directeur eau potable mutualisé avec collectivités avoisinantes – 320 000.00 €
(Cofinancement Conseil Départemental 64 / Agence de l'Eau Adour – Garonne) à hauteur de 80 %
Autofinancement Oloron : 34 000 €
- Etude Hydrogéologique Source du Lourteau – 20 000.00 €
- Etude canalisation Lourteau – 100 000.00 €

➤ **Sites production et stockage**

- Réhabilitation équipements Puits du Vert n°2 – 50 000.00 €

➤ **Divers**

- Acquisitions terrains bâtis– 100 000.00 €
- Stock compteurs, dispositif de Télérelève, équipements divers – 20 000.00 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND** acte de cette information.

Ainsi délibéré à Oloron-Ste-Marie, ledit jour 29 juin 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 04/ 07/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/07/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/07/2016